



**VOTE ÉLECTRONIQUE ET
PARTICIPATION POLITIQUE EN BELGIQUE
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE RECHERCHE**

**RECHERCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME " COHÉSION SOCIALE "
DU SPP POLITIQUE SCIENTIFIQUE**

Coordinateur : Pascal DELWIT (ULB)

Erol KULAHCI (ULB)
Jean-Benoit PILET (ULB)

Maison des Parlementaires, 8 décembre 2003

Introduction

Dans les démocraties consolidées ou les pays en transition démocratique, certains Etats ont fait le choix d'utiliser en tout ou en partie le vote électronique. Nous songeons notamment à la Suède, aux Pays-Bas, au Canada, aux Philippines, au Brésil, aux Etats-Unis, à la Suisse ou au Royaume-Uni.

Ce nouveau mécanisme institutionnel a, pour l'essentiel, été mis sur pied pour des raisons d'opportunités et pour tenter de pallier à la désaffection croissante des citoyens pour les scrutins électoraux et référendaires dans les démocraties représentatives.

En la matière, les chiffres sont sans équivoque. A l'exception du Danemark, tous les Etats de l'Union européenne enregistrent un déclin de la participation politique conventionnelle aux élections nationales.

Tableau 1. Evolution du taux (en %) de participation aux élections nationales dans les pays de l'Union européenne

	Dernier scrutin des années 70	Dernier scrutin des années 80	Dernier scrutin des années 90	Dernier scrutin en date	Ecart entre le dernier scrutin en date et le dernier des années 70
Royaume-Uni	(1979) 76,00	(1987) 75,42	(1999) 71,47	(2001) 55,48	20,52
Allemagne	(1976) 90,74	(1987) 84,33	(1998) 82,20	(2002) 79,10	11,64
Autriche	(1979) 92,24	(1986) 90,46	(1999) 80,42	(2002) 80,49	11,75
Danemark	(1979) 85,62	(1988) 85,20	(1998) 85,95	(2001) 87,14	-1,52
Espagne	(1979) 68,13	(1989) 70,80	(1996) 77,38	(2000) 69,98	-1,85
Finlande	(1979) 75,31	(1987) 72,06	(1999) 65,27	(2003) 66,67	8,64
Irlande	(1977) 76,32	(1989) 68,51	(1997) 68,40	(2002) 70,50	5,82
Italie	(1979) 94,28	(1987) 90,49	(1996) 82,77	(2001) 85,23	9,05
Pays-Bas	(1977) 88,00	(1986) 85,76	(1998) 73,35	(2002) 78,80	9,2
Portugal	(1979) 87,54	(1987) 70,38	(1999) 61,84	(2002) 61,48	26,06
Suède	(1979) 90,72	(1988) 85,96	(1998) 81,39	(2002) 80,34	10,38
France	(1978) 83,24	(1988) 66,18	(1997) 67,96	(2002) 64,42	18,82
Belgique	(1978) 94,87	(1987) 93,37	(1999) 90,58	(2003) 91,63	3,24
Grèce	(1977) 81,11	(1979) 79,59	(1996) 76,34	(2000) 74,97	6,14
Luxembourg	(1979) 88,85	(1989) 87,39	(1999) 86,51		2,34

Calculs effectués par P. Delwit, sur la base des résultats fournis par les différents ministères de l'Intérieur

Le phénomène est plus marquant encore lors d'élections considérées comme moins importantes aux yeux des électeurs ; ce que l'on appelle dans la littérature politologique des *second order Elections*¹. Le cas est par exemple patent pour les élections européennes. En 1999, moins d'un citoyen sur deux, inscrit sur les listes électorales, s'est rendu aux urnes.

¹ Karl-Heinz Reif, « Ten Second Order National Elections », in Karl-Heinz Reif (ed.), *Ten European Elections*, Londres, Gower, 1980, pp. 1-36.

Tableau 2. Evolution du taux (en %) de participation aux élections européennes

	1979	1984	1989	1994	1999
Grande-Bretagne	32,77	32,92	36,92	36,49	24,02
Allemagne	65,70	56,80	62,30	60,02	45,19
Autriche				67,73	49,40
Danemark	47,84	52,38	46,15	52,92	50,46
Espagne		68,53	54,72	59,14	64,38
Finlande				57,59	30,00
Irlande	63,61	47,56	68,28	43,98	50,70
Italie	85,69	82,90	81,60	74,77	69,76
Pays-Bas	58,08	50,91	47,53	35,69	29,95
Portugal		70,38	49,70	35,67	40,03
Suède				41,62	38,84
France	60,74	56,82	48,79	52,71	46,76
Belgique	91,29	92,19	90,73	90,56	90,96
Grèce		80,54	79,97	71,24	70,27
Luxembourg	88,90	88,80	87,60	88,54	86,63
CE-UE (9)	62,43				
CE-UE (10)		59,17			
CE-UE (12)		60,68	56,17	56,78	
CE-UE (15)				56,66	49,62

Calculs effectués par P. Delwit, sur la base des résultats fournis par les différents ministères de l'Intérieur

Le vote électronique pourrait faciliter l'acte de vote. D'autant, et c'est un élément d'opportunité éventuelle, que les nouveaux moyens de communication permettent d'envisager, à tout le moins théoriquement, l'expression d'un vote dans un autre lieu que le bureau de vote.

La désaffection n'affecte pas les citoyens dans l'expression traditionnelle de la participation politique conventionnelle – le vote –, elle touche aussi l'amont et l'aval de l'exercice du vote : il faut trouver des assesseurs durant les heures d'ouverture des bureaux de vote. Et il faut trouver des scrutateurs, à l'issue des heures d'ouverture des bureaux de vote, pour assurer le dépouillement. En la matière aussi, le vote électronique est supposé faciliter et accélérer grandement les choses.

La Belgique s'est partiellement lancée dans le vote électronique dès les élections législatives de 1991. Depuis, elle a répété l'expérience aux scrutins locaux et provinciaux (1994-2000), européen (1994-1999), régionaux et nationaux (1995, 1999, et 2003) ².

Depuis le lancement de l'opération de vote assisté par ordinateur, les autorités ont essayé d'améliorer les imperfections et les dysfonctionnements constatés lors des expériences précédentes.

La technique du vote électronique compte, dans la société et aux niveaux des enceintes partisanes et parlementaires, des laudateurs et des détracteurs. L'opposant le plus résolu étant le groupement « Pour un éthique du vote automatisé » ³.

² Anne-Emmanuelle Bourgaux, « Le vote automatisé : du mythe de Prométhée à celui de Frankenstein », in Les élections dans tous leurs Etats. Bilan, enjeux et perspectives du droit électoral, Bruxelles, Bruylant, 2001.

³ <http://www.poueva.be/>

A ce stade, pourtant, aucune étude d'ampleur n'avait été réalisée auprès des électeurs concernés par cette nouvelle modalité d'expression du vote. A l'occasion des élections fédérales du 18 mai 2003, dans le cadre d'un appel d'offre du SPP Politique scientifique, le Centre d'étude de la vie politique de l'Université libre de Bruxelles (ULB) a effectué une enquête « sortie des urnes » relative au vote électronique. L'objet de la démarche n'était pas de se positionner dans un sens ou l'autre par rapport à l'instrument (bulletin papier ou carte magnétique), mais d'examiner dans quelle mesure le vote à l'aide d'un ordinateur est accepté socialement ou non.

En effet, gagner la confiance des citoyens à l'occasion d'une procédure de vote automatisé est un enjeu déterminant qui a été souligné par une série de chercheurs internationaux. Avec les modifications allant dans le sens d'une individualisation du comportement électoral⁴, les systèmes de *votes traditionnels* ont acquis une relative confiance de la part des électeurs⁵. L'introduction du vote électronique pose le problème crucial de la confiance des électeurs – et des acteurs à l'œuvre dans le processus électoral – quant à l'infrastructure du vote électronique.

L'un des premiers enjeux touche au contrôle des concepteurs du programme d'ordinateur. « Dans ce cas les citoyens n'auraient aucune possibilité de constater les défaillances du système informatique. Ils en seraient réduits à faire confiance aux dires et aux informations émanant des entreprises qui ont mis en place l'infrastructure du e-voting, éventuellement l'autorité étatique qui certifie et contrôle les résultats de la votation »⁶.

1. Enquête sortie des urnes

Le 18 mai 2003, les équipes d'enquêteurs ont sondé 1637 personnes dans les trois régions du pays.

Tableau 3. Répartition territoriale des répondants

Région wallonne	541
Région flamande	446
Région bruxelloise	650
BELGIQUE	1637

⁴ Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848-2000*, Paris, Points, 2003.

⁵ Andreas Auer et Nicolas Von Arx, *La légitimité des procédures de vote: les défis du e-voting*, Genève, décembre 2001, p. 8.

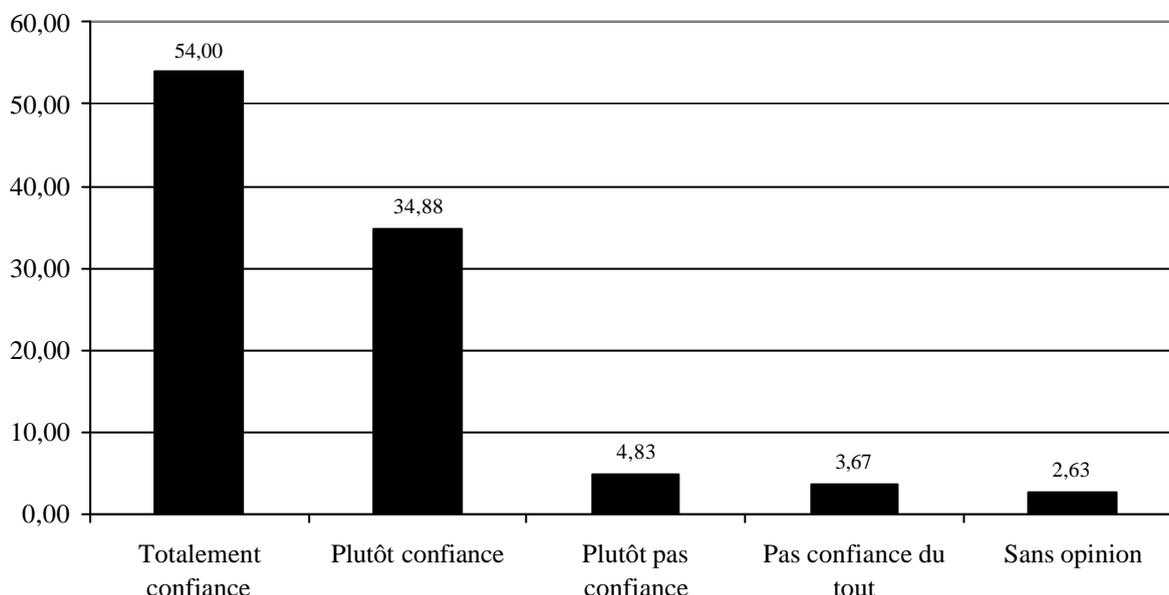
⁶ *Ibid.*, p. 14.

2. Confiance et défiance dans les systèmes de vote

Sur la question de la confiance vs la défiance, les citoyens belges avaient cinq réponses présentées : « totalement confiance », « plutôt confiance », « plutôt pas confiance », « pas confiance du tout », et « sans opinion ».

D'après l'enquête *sortie des urnes*, 1455 personnes sondées expriment une marque de confiance dans le système de vote électronique (88,88%). En revanche, 139 sondés expriment une forme de défiance dans le système de vote automatisé (8,49%). 43 électeurs se déclarent sans opinion (2,63%).

Graphique 1. Confiance et défiance dans le système de vote automatisé



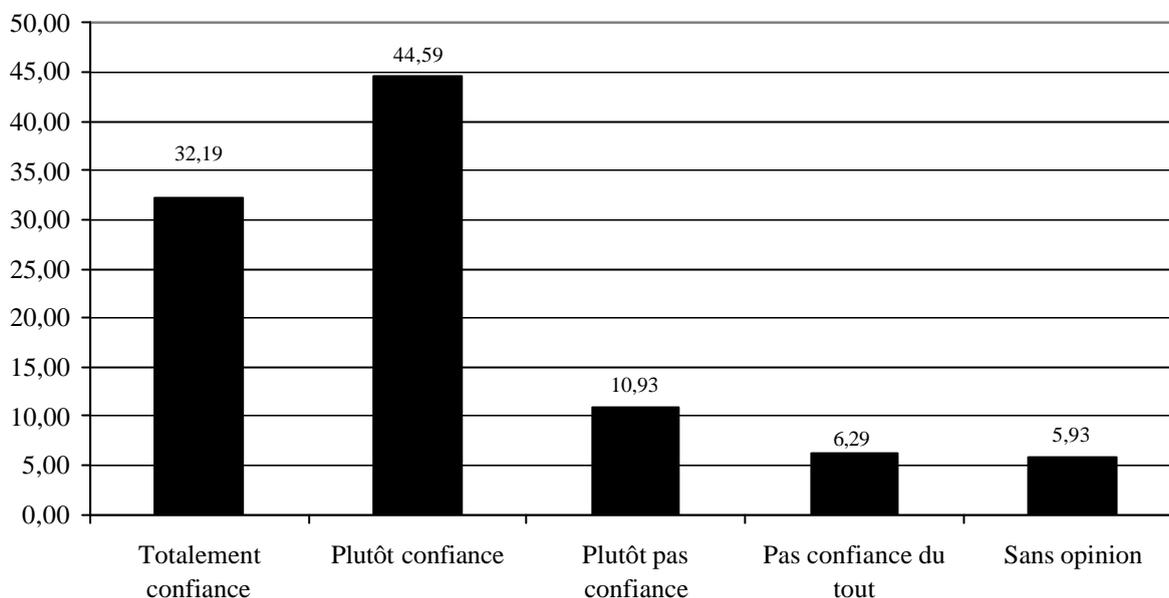
Si on détaille ce graphe, on s'aperçoit qu'au sein des électeurs exprimant leur confiance dans le système de vote sur ordinateur, ce soutien est assez marqué. En effet, 54% des sondés déclaraient avoir « une confiance totale » dans le système de vote sur ordinateur, ce qui représente plus de la moitié de l'échantillon total. A la suite des sondés déclarant une « confiance totale » dans le vote électronique viennent 34,88% des répondants affirmant avoir « plutôt confiance ».

En revanche, les électeurs exprimant une opinion défavorable se divisent de manière plus équilibrée entre ceux n'ayant « pas du tout confiance » et ceux n'ayant « plutôt pas confiance » dans le vote électronique. En clair, la confiance dans le vote sur ordinateur est très majoritairement favorable, voire même très favorable.

Cette confiance est supérieure, dans son affirmation, à celle qui prévaut pour le vote dit traditionnel (papier). 76,78% déclarent avoir confiance dans cette modalité d'expression du vote. En revanche, 17,22% proclament une forme de défiance dans le vote à l'aide d'un bulletin papier. Soulignons cependant qu'il s'agit d'être prudent dans la comparaison dans la

mesure où pour un nombre appréciable d'électeurs, il s'agit d'une question virtuelle : certains n'ont désormais jamais voté à l'aide d'un *bulletin papier*.

Graphique 2. Confiance et défiance dans le système de vote papier



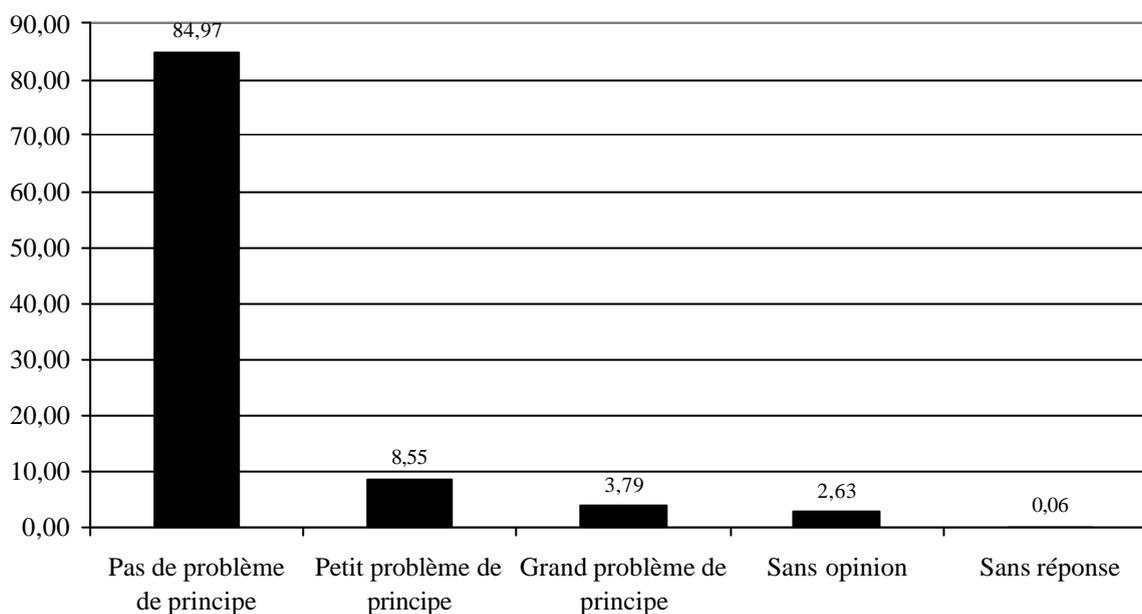
Une fois encore, si on entre dans les détails des chiffres, une autre différence apparaît entre le vote électronique et le vote papier. En effet, les sondés ayant confiance dans le vote électronique avaient, pour la grande majorité d'entre eux, totalement confiance dans le système. Pour le vote papier, les sondés exprimant la confiance le font plutôt par la réponse « plutôt confiance » (44,59%) que par la réponse « totalement confiance » (32,19%). Si le sentiment de confiance reste donc très majoritaire tant pour le vote papier que sur ordinateur, le bulletin papier remporte des faveurs plus modérées.

Parmi les opinions défavorables au vote papier, la répartition entre « plutôt pas confiance » et « pas confiance du tout » est plus équilibrée. Toutefois, le vote papier suscite à nouveau plus que le vote par ordinateur de réponses modérées que radicales.

3. Positions de principe à l'égard du vote électronique

Sur la question du principe, l'acceptation sociale est également acquise, et ce de façon importante. Plus de quatre cinquièmes des électeurs ne voient aucun problème de principe dans le vote sur ordinateur. Un peu plus de 8 % des sondés soulèvent un petit problème de principe. Et près de 4% des personnes interviewées font part d'un problème de principe important par cette modalité de vote.

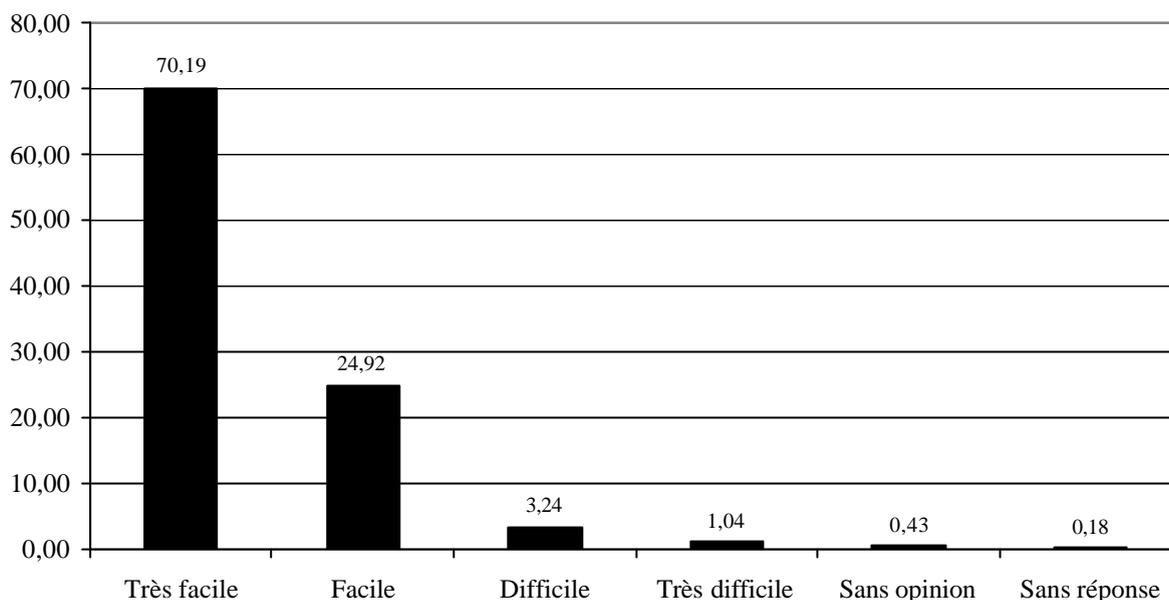
Graphique 3. Réponses à la question : « Pour vous, voter sur ordinateur (ne) pose... »



4. Facilité d'utilisation du vote électronique

En ce qui concerne les modalités de vote du 18 mai 2003, les électeurs sondés considèrent dans leur grande majorité une manipulation facile (« très facile » et « facile ») au moment du vote. Très peu de citoyens (4,28%) déclarent avoir éprouvé une difficulté minimale dans les différentes phases. Notons encore que la réponse « très facile » réunit même à elle seule près de trois quarts des sondés. A l'opposé, ils sont à peine plus d'un pourcent, soit 17 sur 1637 personnes interrogées, à considérer le vote sur ordinateur comme « très difficile ».

Graphique 4. Réponses à la question : « Pour vous, voter sur ordinateur a été... »



5. Vote électronique et capital scolaire

Les données que nous venons de brièvement décliner présentent la population belge de façon homogène. La recherche que nous menons va bien entendu plus loin. Le présent rapport ne nous offre pas l'espace suffisant pour entrer systématiquement dans le détail.

Notre recherche nous permettra à terme d'affiner les données brutes que nous venons d'exposer par différentes variables sociodémographiques. Nous avons, par exemple, testé dans notre enquête la facilité/difficulté rencontrée dans la manipulation du bulletin de vote électronique et la confiance dans le vote automatisé à différents éléments de statut social et culturel. Nous avons également décidé d'approfondir la problématique de l'âge en menant une enquête postélectorale à l'été et à l'automne 2003. Celle-ci est en cours de traitement.

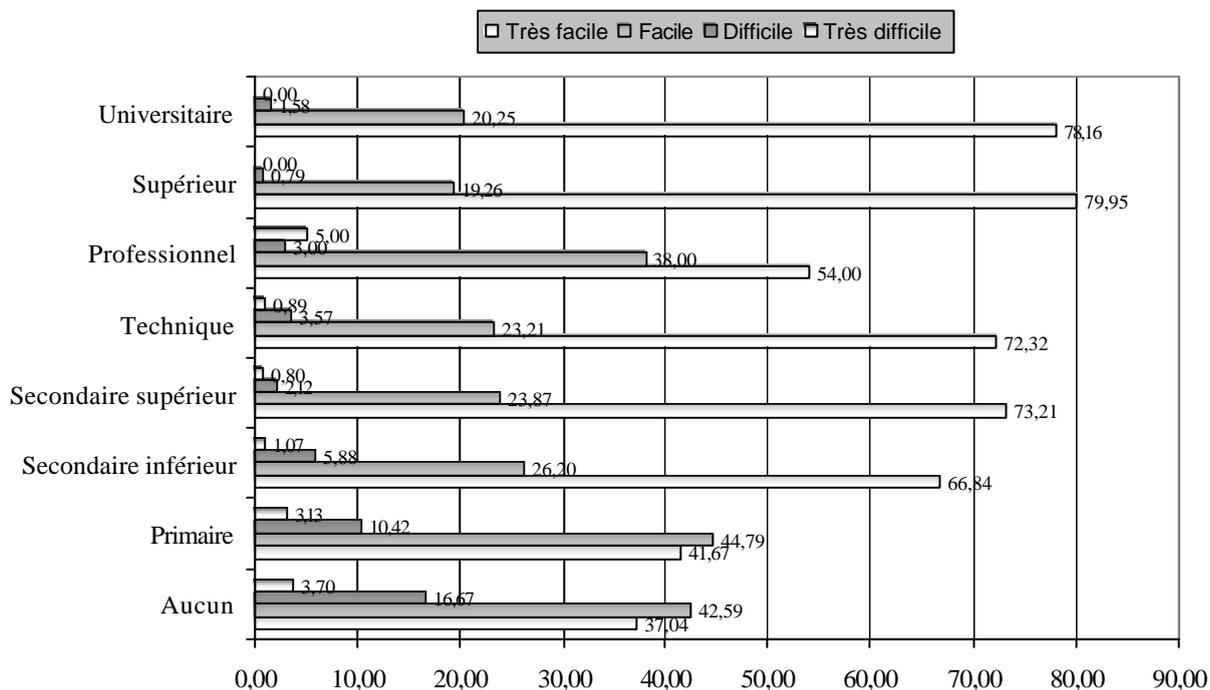
Pour la confiance, nous avons retenu pour ce bref rapport une donnée : le capital scolaire. Celui-ci mesuré par le dernier diplôme obtenu, ne semble jouer qu'un faible rôle. Il existe des différences mais elles ne sont ni substantielles, ni linéaires. La défiance (« plutôt pas confiance » et « pas confiance du tout ») est légèrement plus élevée parmi les citoyens à capital scolaire faible. Elle est la plus faible (3,92%) parmi les diplômés universitaires. Quoiqu'il en soit, dans chacune des catégories, la confiance reste très largement majoritaire.

Tableau 4. Croisement du capital scolaire et de la confiance dans le vote automatisé

Diplôme	Totalement confiance %	Plutôt confiance %	Plutôt pas confiance %	Pas confiance du tout %
Aucun	61,22	30,61	2,04	6,12
Primaire	60,22	30,11	2,15	7,53
Secondaire inférieur	51,10	35,71	8,24	4,95
Secondaire supérieur	54,10	37,16	5,46	3,28
Technique	62,73	31,82	2,73	2,73
Professionnel	42,71	43,75	5,21	8,33
Supérieur non universitaire	58,60	34,95	3,76	2,69
Universitaire	57,19	38,89	1,31	2,61

En ce qui concerne la facilité, nous observons une manipulation d'autant plus aisée que s'élève le capital scolaire. Les niveaux de difficulté encourue avoisinent zéro pour les citoyens ayant un diplôme du supérieur universitaire ou non universitaire. En revanche, ils s'élèvent à 15% pour les diplômés du primaire dont moins de 50% considèrent la manipulation de l'ordinateur pour voter un processus très facile. Parmi les répondants déclarant n'avoir aucun diplôme, le taux de difficulté atteint même 20,37%.

Graphique 5. Croisement du capital scolaire et de la facilité/difficulté de manipulation au moment du vote



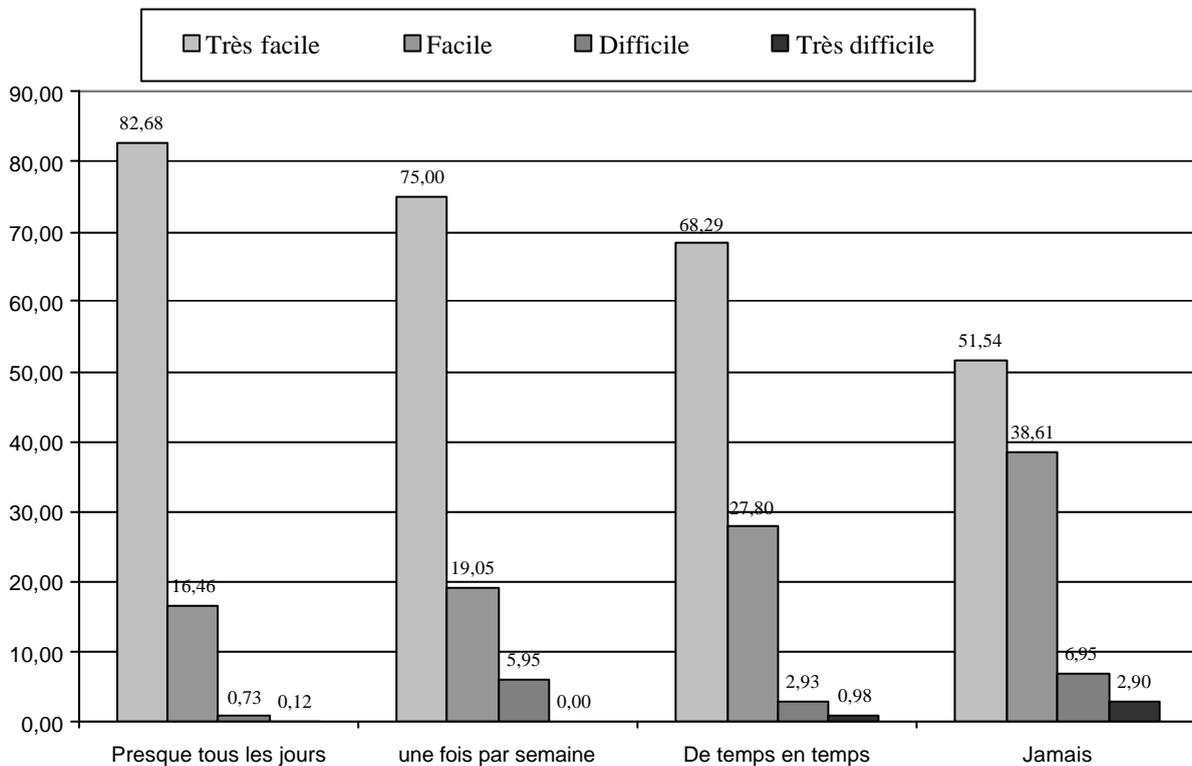
Néanmoins, la facilité d'utilisation demeure majoritaire quelque soit le capital scolaire. Les non diplômés présentent les chiffres les plus bas avec 79,63% de répondants jugeant le vote électronique « facile » ou « très facile ». Il faut toutefois noter que pour les sondés ayant soit aucun diplôme, soit un diplôme du primaire, la facilité d'utilisation est plus relative. Dans ces

deux catégories, ils sont en effet plus nombreux à juger l'usage du vote sur ordinateur comme étant « facile », et non « très facile ».

Une autre forme de discrimination existe – et elle est largement associée à la première –, c'est la manipulation régulière ou non d'un ordinateur. Dans le questionnaire, il était demandé aux répondants s'ils utilisaient un ordinateur « presque tous les jours », « une fois par semaine », « de temps en temps », ou « jamais ».

La (grande) facilité de manipulation de l'ordinateur au moment du vote est d'autant plus marquante si le répondant a une utilisation hebdomadaire ou, plus encore, quotidienne d'un ordinateur. A l'inverse, bien que toujours faible, la difficulté de manipulation est plus élevée chez les sondés n'utilisant jamais un ordinateur dans la vie courante. Mais même dans ce dernier cas de figure, ils sont toujours plus de 50% à juger le vote sur ordinateur comme étant « très facile ».

Graphique 6. Facilité et difficulté de manipulation en fonction de l'utilisation régulière ou non d'un ordinateur



Une relation linéaire apparaît donc dans ce dernier tableau. Le pourcentage des sondés qualifiant le vote électronique de « très facile » diminue lorsque la fréquence d'utilisation d'un ordinateur décroît. Pour autant, cette diminution ne se répercute pas tellement sur les réponses « difficile » ou « très difficile », mais bien sur l'item « facile ». Selon les chiffres de l'enquête, la non-familiarité avec l'informatique n'entraîne donc qu'une relative complication de l'utilisation du vote sur ordinateur pour les électeurs.

Conclusion

L'électronisation des urnes n'est pas un phénomène spécifique à la Belgique. En effet, les Néerlandais ainsi que les Brésiliens l'ont largement adopté. Aux Pays-Bas, plus de 95% des bureaux de vote sont actuellement informatisés. De son côté, le Brésil a opté pour le passage complet au vote par ordinateur. De l'autre côté de la Manche, les Britanniques sont en train de mener une série de projet-tests. Nombre de questions d'ordre philosophique sont posées par rapport à ce problème. Elles seront abordées dans le rapport final. Nous nous sommes ici focalisés sur la réception de cette nouvelle modalité technique d'expression du vote.

Pour analyser la question du vote électronique en Belgique, le Centre d'étude de la vie politique de l'Université libre de Bruxelles a coordonné une première enquête quantitative auprès de 1637 personnes dans tout le Royaume.

L'objet de cette étude consiste essentiellement à examiner dans quelle mesure le vote à l'aide d'un ordinateur est accepté socialement ou non auprès des électeurs qui ont voté électroniquement. Il ressort de notre analyse que nous pouvons répondre par l'affirmative à cette question centrale.

En effet, l'analyse des données résultant de notre enquête *sortie des urnes* montre des taux relativement élevés en terme de confiance, de facilité d'utilisation et d'acceptation sociale par les électeurs à l'égard du vote électronique. Pour chacun des cas de figure, une large majorité des sondés affichent une attitude positive envers les nouvelles modalités du vote.

Par ailleurs, nous avons également procédé au croisement de certaines données. Il ressort que la défiance est plus élevée parmi les citoyens à capital scolaire faible. De même, la facilité du vote électronique est fonction de la fréquence d'utilisation d'un ordinateur par le répondant. Si dans les deux cas, une diminution de la facilité d'utilisation et de la confiance apparaît bel et bien, les attitudes plus négatives à l'égard du vote électronique demeurent minoritaires.

Enfin, il convient de rappeler que le bref rapport ici présenté par le Centre d'étude de la vie politique (ULB) ne reflète qu'une part du projet de recherche. Une série de problématiques complémentaires sont actuellement approfondies par des enquêtes quantitatives postélectorales menées à l'été et à l'automne 2003. Ces données sont en cours de traitement. Les résultats définitifs seront présentés dans un rapport qui sera accessible à partir du 1^{er} mars 2004.